

## Les ancêtres des familles LECOURS

Par Jacques Blaquière, généalogiste

Deux ancêtres du nom de Michel Lecours sont à l'origine des Lecours du Québec. Ces deux pionniers de la famille ont épousé chacun une Louise. Le premier a épousé Louise Leblanc, à Beauport, le 13 février 1667, et le second, Louise Ledran, à Lauzon, le 24 novembre 1683. L'époux de Louise Leblanc était fils de Jean Lecours et de Jeanne Levac, de S.Ouen-de-Livarot, en région Normandie, département de Calvados, France. L'époux de Louise Ledran était fils de Julien Lecours et de Michelle De Benne, de S.Gemmes-le-Robert, en région du Maine, département de Mayenne, également en France.

On ne reconnaît aucun lien de cousinage apparent entre les deux hommes. Michel Lecours et Louise Leblanc se sont établis à Montréal où Michel tenait un étal de boucherie en 1681. Il était l'oncle de Suzanne Valet, épouse de Pierre Morier. Michel Lecours et Louise Ledran se sont établis à Lauzon où Michel exerçait le métier de laboureur. Ce dernier était probablement de culte protestant à son arrivée puisqu'on lui a imposé une confirmation catholique à l'âge de dix-sept ans, à la cathédrale de Québec, le premier mai 1662 avec d'autres nouveaux arrivants de France. Ces confirmations religieuses catholiques des nouveaux arrivants étaient courantes puisqu'il était interdit de quitter la France pour immigrer en Nouvelle-France si on n'était pas de culte catholique.

De plus, il fallait absolument être de culte catholique pour avoir le droit de travailler en Nouvelle-France. Le clergé catholique exerçait à la fois, en Nouvelle-France, le rôle d'autorité religieuse de la seule vraie religion permise et aussi le rôle de gouvernement civil. On obtenait du travail des communautés religieuses seulement si on était catholique et on obtenait une terre pour s'établir uniquement si on était de culte catholique. Beaucoup de nos ancêtres de cultes différents sont devenus ce qu'il est convenu d'appeler de nos jours des « catholiques de convenance ». Il fallait s'adapter aux lois du pays pour y habiter et la Charte des droits de la personne à cette époque-là n'était même pas un projet d'avenir. Michel Lecours, le marchand boucher de Montréal, est décédé à Montréal à 47 ans en 1685 et son homonyme, le laboureur de Lauzon, est décédé vers l'âge de 61 ans en 1706.

20151216